



## Bref aperçu

**Date de création du fonds :** Janvier 2005  
**Valeur totale de l'actif :** 2,56 millions \$  
**Valeur liquidative par unité :** 13,25  
**Nombre d'unités en circulation :** 192 812

**Ratio des frais de gestion :** 2,35% (incluant les taxes)  
**Rotation du portefeuille :** 0%  
**Gestionnaire :** Gestion Sodagep inc.  
**Placement minimal initial :** 2500\$ (100\$ par la suite)

## Dans quoi le fonds investit-il ?

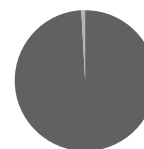
La plus grande partie de l'actif du fonds Mercure Municipal est attribuée à l'acquisition d'obligations municipales, principalement québécoises, et à l'acquisition d'obligations émises ou garanties par l'État. Il prend avantage de l'évolution des marchés, du déplacement des écarts de rendement et des placements sous-évalués par rapport à la courbe des rendements.

### Dix principaux titres détenus dans le fonds

Ville de Montréal, 4,25%, 1er décembre 2032.....	10,92%
Société de transport de l'Outaouais, 3,90%, 10 octobre 2023 .....	10,50%
Ville de Montmagny, 2,15%, 8 février 2021 .....	10,45%
Ville de Saguenay, 4,25%, 19 avril 2021 .....	10,13%
Ville de Saint-Eustache, 4,00%, 25 octobre 2021 .....	9,93%
Ville de Laval, 3,70%, 3 novembre 2020 .....	9,36%
Société de transport de l'Outaouais, 3,60%, 7 septembre 2021 .....	7,95%
Ville de Trois-Rivières, 3,05%, 17 avril 2023.....	7,80%
Ville de Québec, 3,20%, 14 février 2022.....	6,53%
Ville de Québec, 2,35%, 5 mai 2025 .....	5,41%
<b>Total .....</b>	<b>88,98%</b>

**Nombre total de titres composant le fonds : 13**

## Composition du fonds



■ Ob. municipales (99%)  
■ Liquidités (1%)

## Quel a été le rendement du fonds ?

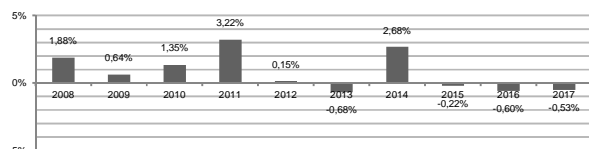
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

### Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 1081\$ pour un rendement moyen de 0,78% par année.

### Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué.



## À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire se procurer un revenu mensuel stable.

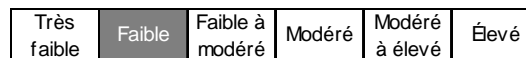
## Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

## Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

## Échelle de risque





## Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

<u>Option de frais de souscription</u>	<u>Ce que vous payez</u>	<u>Comment ça fonctionne</u>
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous choisissez le taux avec votre conseiller.</li><li>• Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.</li></ul>
Frais différés (OFR) <sup>1</sup>	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• durant la 1<sup>ère</sup> année : 5,50 %</li><li>• durant la 2<sup>e</sup> année : 5,00 %</li><li>• durant la 3<sup>e</sup> année : 4,50 %</li><li>• durant la 4<sup>e</sup> année : 4,00 %</li><li>• durant la 5<sup>e</sup> année : 3,50 %</li><li>• durant la 6<sup>e</sup> année : 2,00 %</li><li>• après la 6<sup>e</sup> année : 0,00 %</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu.</li><li>• Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie.</li><li>• Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.</li></ul>
Frais modiques (OFM) <sup>1</sup>	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• durant la 1<sup>ère</sup> année : 2,00 %</li><li>• durant la 2<sup>e</sup> année : 2,00 %</li><li>• après la 2<sup>e</sup> année : 0,00 %</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu.</li><li>• Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie.</li><li>• Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.</li></ul>

<sup>1</sup> Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

### Frais permanents du fonds

Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,35%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

### Commission de suivi

L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### Autres frais

Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25\$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.

Des frais administratifs de 25\$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.

Des frais de 15\$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.

## Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

## Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance  
Service à la clientèle, Investissement-retraite  
142 Heriot, C. P. 696  
Drummondville (Québec) J2B 6W9  
1 800 567-0988  
819 478-1315  
Site internet : [www.uvmutuelle.ca](http://www.uvmutuelle.ca)